

RÈGLEMENT MARCHÉ & COURSE NATURE À LA ROCHE COURBON

12ème édition - Les 18 et 19 octobre 2025

Art. 1/ TYPES D'ÉPREUVE ET PROFIL DES PARCOURS

Épreuves organisées par Amicour (Association des Amis de La Roche Courbon), association Loi 1901, affiliée à l'UFOLEP

1.1 RANDONNÉE SEMI-NOCTURNE THÉÂTRALISÉE type "MURDER PARTY" : Le samedi 18 octobre 2025 à 18h :

Randonnée pédestre semi-nocturne théâtralisée (8Km) dans le domaine du château, ouverte aux hommes et femmes à partir de 3 ans.

Marche en allure libre, guidée, non chronométrée.

Toute personne prenant part à la randonnée doit être inscrite préalablement auprès de l'organisation.

Une partie de la randonnée pédestre se déroulera à la tombée de la nuit, voire de nuit. Pour prendre le départ, tous les marcheurs devront être équipés de lampes de poche ou lampes frontales de bonne qualité et en bon état de fonctionnement (dont piles neuves ou piles de rechange). Le port de chasubles jaunes ou de tout autres accessoires munis de bandes réfléchissantes (brassards, sacs à dos, etc.) est vivement conseillé par l'organisation.

Poussettes non autorisées sur le parcours.

Chaque enfant est sous la surveillance d'un adulte et sous son entière responsabilité. Aucune poursuite envers les organisateurs ne pourra être engagée en cas de blessure de l'enfant.

La randonnée sera ouverte par une personne de l'organisation, il est interdit de doubler cette personne pour des questions de sécurité.

La randonnée sera « fermée » par une personne de l'organisation en tant que « serre file ».

1.2 : TRAIL NOCTURNE 10 km : Le samedi 18 octobre 2025 à 21h :

Course nocturne de 10 km ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie cadet (année de naissance : 2010 et avant), femmes et hommes, licenciés ou non.

Courses hors stade, 95% des parcours sur chemins et sentiers dans le domaine du château et aux alentours, rares passages sur route et traversées de route.

Pour prendre le départ, **tous les participants devront être équipés de lampes de poche ou lampes frontales de bonne qualité et en bon état de fonctionnement** (dont piles neuves ou piles de rechange). Le port de dispositifs réfléchissants jaunes est vivement conseillé par l'organisation.

1.3 : COURSE NATURE & TRAILS : Le dimanche 19 octobre 2025

Courses hors stade, 95% des parcours sur chemins et sentiers dans le domaine du château et aux alentours, rares passages sur route et traversées de route.

- **Parcours enfants hors compétition*** dans le domaine du château, ouvert aux enfants catégories Baby athlé et École d'athlétisme : 400 m / année de naissance : 2017-2020
**Course non chronométrée : pas de classement.*
- **Deux parcours enfants chronométrés** dans le domaine du château, ouverts aux enfants :
 - Catégories Poussins, Benjamins 1,2 km / année de naissance : 2013-2016
 - Catégorie Minimes : 2,4 km / année de naissance : 2011-2012

Chaque enfant est sous la surveillance d'un adulte et sous son entière responsabilité. Aucune poursuite envers les organisateurs ne pourra être engagée en cas de blessure de l'enfant.

- **Course Nature découverte de 8 km** ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie cadet (année de naissance : 2010 et avant), femmes et hommes, licenciés ou non.
- **Course Nature de 14 km** ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie cadet (année de naissance : 2010 et avant), femmes et hommes, licenciés ou non.

La Course Nature de 14km compte pour le Challenge Trail 17 2025-2026 de Charente-Maritime, catégorie Trails courts.

- **Course Nature de 25 km** ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie juniors (année de naissance : 2008 et avant), femmes et hommes, licenciés ou non.

La Course Nature de 25 km compte pour le Challenge Trail 17 2025-2026 de Charente-Maritime, catégorie Trails longs.

1.4 : COURSE À OBSTACLES / Le dimanche 19 octobre 2025

- **Course à obstacles non chronométrée de 6,4 km avec 23 obstacles** ouverte à toutes et tous à partir de 16 ans, femmes et hommes, licenciés ou non.

Course à obstacles de type loisirs, sans classement ni chronométrage.

L'inscription peut se faire en individuel ou en équipe de 2, 3 ou 4 participants.

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles (risque de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaques, liste non limitative...). Chacun est libre de franchir ou d'éviter y ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes.

L'organisateur conseille à chaque participant de porter des vêtements qui ne craignent d'être déchirés voir à usage unique. Le port de bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreille...) susceptible de générer des blessures graves est interdit. La tenue vestimentaire doit être adaptée aux conditions météorologiques.

Les chiens n'étant pas autorisés sur le domaine, **les canicrosses ne sont pas admis sur les parcours de la randonnée, trails et la course à obstacles**. L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ des canicrosses et aucun remboursement de frais d'inscriptions ne sera effectué.

Art.2/ ENGAGEMENT

2.1 : Droits par participants

Prix d'inscriptions :

Samedi 18 octobre 2025	Dimanche 19 octobre 2025
Randonnée pédestre semi-nocturne animée = 9,00 € Gratuité pour les moins de 10 ans.	Course Nature découverte de 8 km = 11,00 €
Trail nocturne 10km = 13€	Course Nature de 14 km = 16,00 €
	Course Nature de 25 km = 26,00 €
	Parcours enfants non chronométré 400M = 1€ Parcours enfants chronométrés 1,2km ou 2,4 km = 3,00 €
	Course à obstacles 6 km non chronométrée - individuel : 22,00 € - équipe de 2 : 40,00 € - équipe de 3 : 58,00 € - équipe de 4 : 76,00 €

Frais d'inscription en ligne :

- valeur du panier de 0€ à 2,99€ : 0€ TTC
- valeur du panier de 3€ à 7,99€ : 0,70€ TTC
- valeur du panier de 8€ à 19,99€ : 1,00€ TTC
- valeur du panier de 20€ à 39,99€ : 1,50€ TTC
- valeur du panier de 40€ à 79,99€ : 2,00€ TTC
- valeur du panier de 80€ à 139,99€ : 2,50€ TTC
- valeur du panier de 140€ à 199,99€ : 3,00€ TTC
- valeur du panier de 200€ à 259,99€ : 3,50€ TTC
- valeur du panier de 260€ à 319,99€ : 4,00€ TTC

Frais de majoration : Des frais de majoration à hauteur de 2€ seront appliqués à partir du 14 octobre 2025 (uniquement

pour les courses adultes chronométrées).

Aucune inscription ne sera possible sur place le samedi 18 et dimanche 19 octobre pour les courses chronométrées et enfants.

- Randonnée pédestre semi-nocturne limitée à 600 participants.
- Trail nocturne 10 km limité à 499 participants
- Courses enfants limitées à 200 participants en tout.
- Courses 8, 14 et 25 km limitées à 1200 participants en tout.
- Course à obstacles 6 km limitée à 600 participants.

2.2 Mode de paiement :

Trois modes de paiement possibles :

- En chèque libellé à l'ordre de « Amicour ». Adresse postale : Château de La Roche Courbon - Amicour, Marche et Course Nature, 17250 Saint-Porchaire.
- En chèque ou en espèces pour les inscriptions effectuées sur place.
- Par carte bancaire pour les inscriptions sur internet uniquement.

2.3 Renseignements et inscriptions

Via le site internet du Château de La Roche Courbon : www.larochecourbon.fr / Rubrique : Course nature. Inscription en ligne ou bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet.

Téléphone : 05 46 95 60 10 / Courriel : coursenature@larochecourbon.fr

2.4 Validation de l'inscription :

L'inscription du participant sera effective à réception de l'ensemble de ces pièces :

- Formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé.
 - Chèque ou espèces en règlement des droits d'inscription (CB pour inscriptions en ligne).
 - Documents obligatoires (cf. formulaire d'inscription) et Art.3 du présent règlement.
 - Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non accompagnés de leurs parents (Marche & Course).
- Un mail de confirmation sera envoyé pour valider l'inscription.

2.5 Délai et clôture des inscriptions :

Pour les inscriptions par courrier, les formulaires d'inscriptions doivent être réceptionnés au Château de La Roche Courbon au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 avant midi si vous souhaitez que votre inscription puisse être enregistrée.

Les inscriptions seront closes dès que les organisateurs comptabiliseront les quotas mentionnés ci-dessus. Le portail d'inscription en ligne sera dès lors fermé. Les bulletins d'inscriptions transmis par courrier et qui arriveront après fermeture des inscriptions seront détruits après autorisation des destinataires. En cas de clôture des inscriptions avant le jour de la course, une mention sur la page internet officielle de la Course Nature au Château, ainsi qu'un communiqué de presse informeront les coureurs et / ou marcheurs.

Art.3/ CHRONOMÉTRAGE ET DOSSARDS

Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire : trail nocturne, course enfants 400m, 1,2km & 2,4 km ; Course nature 8km, 14 Km et 25 Km; course à obstacles.

Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution). Il est non ré-affectable sur un parcours autre que celui souscrit à l'engagement. Il doit être fixé sur la poitrine avec des épingles (**non fournies par l'organisateur**), et rester visible tout au long de la course ou de la marche.

Trail nocturne, courses enfants, course nature et trails : Système de chronométrage par bracelets composés d'une puce électronique à positionner sur la chaussure.

Randonnée pédestre, course enfants 400m et course à obstacles : non chronométrées, le contournement d'un obstacle n'entraîne aucune pénalité.

Art.4/ DOCUMENTS OBLIGATOIRES

4.1 Randonnée pédestre semi-nocturne :

- Formulaire d'inscription
- Autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés d'un parent.

4.2 Courses enfants (chronométrées ou non), trails, course à obstacles

- Licence, certificat médical, attestation Parcours Prévention Santé (PPS) ou questionnaire de santé

- Pour les personnes majeures : soit :
 - d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir**» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées
 - D'une **attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) **indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué **au maximum trois mois avant la date de la manifestation**. L'attestation est réalisable et téléchargeable sur le site <https://pps.athle.fr/>
- Pour les personnes mineures: soit :
 - d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir**» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
 - D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA(FCD, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSQT, UFOLEP)
 - d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 6 mois à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester la possession d'un certificat médical.
 - d'un **questionnaire de santé FFA** (téléchargeable sur le site internet (www.larochecourbon.fr / Rubrique : Course nature) conjointement complété par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale du mineur. Ces derniers attestent à la fédération que **chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative**. A défaut, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme et/ou course à pied en compétition de moins de 6 mois.

- Formulaire d'inscription

- Autorisation parentale dûment complétée et signée par les responsables légaux des personnes mineurs de moins de 18 ans participant aux courses enfants, trails, marche nordique.

Art.5/ ACCÈS AU SITE ET PROTOCOLE SANITAIRE

L'équipe organisatrice appliquera les règles sanitaires en vigueur au moment de l'événement. infos à jour sur larochecourbon.fr

Art.6/ DISPOSITIF MIS EN PLACE

- Accueil : Château de La Roche Courbon.
- Une salle pour inscriptions et retrait des dossards pour le trail nocturne et randonnée le samedi 18 octobre 2025 au Château.
- Retrait des dossards dans la galerie marchande d'Hyper U à Saintes pour les courses le samedi 18 octobre 2025.
- Une salle pour inscriptions et retrait des dossards pour les courses le dimanche 19 octobre 2025.
- Une salle pour PC course et le Poste médical fixe.
- Une zone de départ-arrivée dans l'enceinte du château (arche végétale, poste chronométrage, sonorisation speaker, scène).
- WC et point d'eau sur place / jets d'eau pour rinçage ; pas de douche sur place.
- Restauration sur place (food truck)

Art.7/ PROGRAMME

- Programme du samedi 18 octobre 2025 :

- 16h00 à 17h30 : Inscriptions randonnée pédestre (dans la limite des places disponibles) au Château de La Roche Courbon.
- 14h00 à 18h00: Permanence pour retrait des dossards et inscriptions trails, courses enfants et course à obstacles à Hyper U Saintes (Galerie marchande)
- A partir de 17h00 : Accueil et émargement des marcheurs de la randonnée
- 17h50 : Briefing des randonneurs
- 18h00 : Départ de la Randonnée pédestre
- 19h30: Vin chaud
- 20h00: Repas
- 20h55: Briefing du trail nocturne
- 21h00 : Départ du trail nocturne de 10km
- 22h30 : Remise des récompenses du trail nocturne
- 23h00 : Fermeture du site.

- Programme du dimanche 19 octobre 2025 :

- De 7h30 à 9h45 : Retrait des dossards pour les coureurs de la course nature et enfants
- 9h00 : Départ de la course des enfants, catégorie Minimes (2,4km).
- puis : Départ de la course des enfants, catégorie Benjamins & Poussins (1,2km).
- puis : Départ de la course des enfants, catégorie Baby Athé, École d'athlétisme (400m).
- 9h40 : Remise des prix courses enfants
- 9h45 : Briefing Course Nature découverte 8 km.
- 9h50 : Départ de la Course Nature de 8 km.
- 9h55 : Briefing Course Nature 14 km
- 10h00 : Départ de la Course Nature 14 km.
- 10h05: Briefing Course Nature 25 km
- 10h10 : Départ de la Course Nature 25 km
- 11h00 : Remise des prix course nature 8 km
- 12h00: Remise des prix trail 14 km
- 13h00: Remise des prix trail 25 km
- A partir de 13h30 : Retrait des dossards de la course à obstacles
- 13h30 : Déjeuner
- 14h30: Départ de la première vague de la course à obstacles 6 km (puis toutes les 4 minutes)
- 18h00 : Fermeture du site.

Art.8/ LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ DES PARCOURS

- Équipe médicale composée **d'un médecin**. Deux véhicules et matériels de premiers secours. Un poste médical fixe (PMF) sur zone de départ/arrivée, une équipe de secours mobile (ESM) sur les parcours. Liaison avec points de ravitaillement, contrôleurs, signaleurs et PC Course, par radiocommunication.
- Équipe de **3 secouristes de la SNSM** de Rochefort sur mer.
- Un ou deux contrôleurs postés en sécurité à chaque traversée de route.
- Parcours matérialisés alternativement par des couloirs et des flammes de rubalise.
- Marquage au sol à la peinture biodégradable fluorescente, uniquement sur les portions asphaltées et aux croisements de route.
- Pancartes signalétiques « Prudence course pédestre » et « Prudence traversée de route » disposées en bord de route et de chemin en amont de chaque croisement de route avec les parcours. A destination des automobilistes et des coureurs.
- Points de ravitaillements :
 - sur la randonnée, le trail nocturne, les courses enfants et la course à obstacles : en autonomie (pas de ravitaillement sur le parcours). Ravitaillement proposé sur la zone d'arrivée.
 - sur les trails de 8km, 14km et 25km : 1 Ravitaillement sur le parcours (solide et liquide). Ravitaillement proposé sur la zone d'arrivée.
- Précisions supplémentaires pour la course à obstacles :
 - Un ou deux commissaires postés en sécurité à chaque obstacle.
 - Chaque obstacle sera possible d'être contourné (sauf cas particulier où l'obstacle ne présentera pas de danger intrinsèque (butte, fossé...)).
 - Les participants partiront par vagues de 20 coureurs échelonnées toutes les 4 minutes.

Art.9/ CLASSEMENT

Pour les courses enfants 1,2km et 2,4km: les classements seront établis comme suit :

- Les trois premières filles et les trois premiers garçons de chaque catégorie.

Pour les coureurs du trail nocturne , 8km, 14km et 25 km, les classements seront établis comme suit :

- 1^{er} de chaque catégorie, hommes et femmes
- Scratch 1/2/3 sur chacun des parcours
- Classement général Challenge Entreprises sur chacun des parcours (cumul des temps des 3 coureurs).
- **Les classements scratch féminin et masculin des deux parcours du 14Km et 25 km compteront pour le Challenge Trail 17 2025-2026**

Pour la course enfants de 400m, randonnée pédestre et course à obstacles : pas de classement ni de chronométrage.

Art.10/ RÉCOMPENSES

Courses enfants chronométrées

Aucune récompense financière ne sera attribuée. Les récompenses consisteront en des médailles et lots de nos différents partenaires.

Trail nocturne, course Nature 8 km, 14 km et 25km:

Aucune récompense financière ne sera attribuée. Les récompenses consisteront en des médailles, des bons d'achat, des paniers garnis de produits locaux et des bouquets de fleurs.

Art.11/ ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est également fortement conseillé d'être à jour pour la vaccination antitétanique.

Art.12/ ANNULATION

En cas d'annulation de la Marche et/ou de la Course Nature à La Roche Courbon due à la situation sanitaire :

- Aucune inscription ne sera reportée sur 2026.
- Pour les participants toujours inscrits, l'organisation propose 2 possibilités :
 - o Le remboursement de toute personne qui nous formulera la demande via l'adresse mail coursenature@larochecourbon.fr. Cette demande devra impérativement être faite avant le 1^{er} décembre 2023 et devra mentionner le nom, prénom ainsi que l'épreuve sur laquelle le participant était inscrit : randonnée, trail nocturne, courses enfants, 8,14, 25 km, course à obstacles). Chaque remboursement sera minoré des frais d'inscriptions en ligne (pour les inscriptions réalisées en ligne) et d'un montant forfaitaire de quatre euros (4 euros) couvrant les frais bancaires et techniques incompressibles). Le remboursement sera réalisé au début du mois de janvier 2025.
 - o Le don du montant de l'inscription à l'association AMICOUR permettant la sauvegarde du Château de La Roche Courbon. Dans ce cas, aucune démarche n'est à réaliser, cela se fera automatiquement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance avérée, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Annulation d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite **par courrier recommandé avant le samedi 4 octobre 2025, soit 2 semaines avant l'événement**. Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone. Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire qu'à hauteur de 50 % du montant de l'inscription.

Après le 6 octobre 2024, aucun remboursement ne sera effectué, que ce soit sur un engagement concernant la Marche, randonnée ou l'une des courses.

Art. 13/ PERTE OU VOL

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou vol qui interviendrait le week-end de la course, dans et en dehors du site du Château de La Roche Courbon.

Art. 13/ CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de la course et sur celui du chronométrateur. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

Art. 15/ DROIT D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de La Marche et Course Nature à La Roche Courbon ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la Marche et Course Nature à La Roche Courbon, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Art. 16/ ACCORD À L'INSCRIPTION

En s'inscrivant à La Marche & Course Nature à La Roche Courbon, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.